



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 15 novembre 2016
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents: BADGER Donald, maire de Bolton-Ouest
BELLEFROID Martin, maire de Pike River
BISSONNETTE Jean-Charles, maire d'Abercorn
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
DANDENAULT Louis, maire de Sutton
DELISLE Normand, maire de Brigham
HÜSLER Josef, maire de Farnham
JANECEK Pierre, maire de Dunham
LESSARD Suzanne, représentante de Frelighsburg
LÉVESQUE Yves, maire de la Ville de Bedford
PELLETIER Réal, maire de Saint-Armand
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine
QUINLAN Pauline, mairesse de Bromont
RAYMOND Sylvie, mairesse de East Farnham
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station
ROBERT Lucille, représentante de Cowansville
SANTERRE Albert, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge
SELBY Tom, maire de Brome
SIMARD-GENDREAU Ginette, mairesse de Notre-Dame-de-Stanbridge
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East

Formant quorum sous la présidence de monsieur Arthur Fautoux, préfet et maire de la ville de Cowansville.

Sont également présents : Messieurs Robert Desmarais, directeur général, Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire, Denis Beauchamp, directeur du développement économique au CLD et M^e Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 18 octobre
4. Actualités du CLD :
 - 4.1. Rapport des activités
 - 4.2. Invitation à la remise des diplômes du PAC Industriel le 14 décembre (formule 5 à 7)
 - 4.3. Information des dirigeants municipaux sur les projets d'entreprises
5. Rapport du comité de transport adapté et collectif du 26 octobre :
 - 5.1. Autorisation de signature de l'Entente intermunicipale concernant le service de transport adapté et collectif sur le territoire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville
 - 5.2. Autorisation de signature de l'Entente intermunicipale concernant le service de transport adapté et collectif sur le territoire de la municipalité d'Ange-Gardien
 - 5.3. Demande de subvention auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour une étude de besoins et de faisabilité à partir du volet II du programme d'aide au développement du transport collectif afin d'évaluer les principaux générateurs de déplacements permettant ainsi de connaître les besoins de la main-d'œuvre en transport collectif
 - 5.4. Recommandation pour le budget 2017
 - 5.5. Augmentation de la tarification des transports par autobus (adapté et collectif) à compter du 1^{er} janvier 2017
 - 5.6. Adoption - Mise à jour des Politiques en transport adapté et en transport collectif au 1^{er} janvier 2017
 - 5.7. Fermeture du bureau du service de transport pour la période des Fêtes
6. Conditionnellement à l'adoption du budget 2017 du service de transport - Autorisation de procéder par appel de candidature pour un poste de répartiteur permanent à 4 jours/semaine à compter du 1^{er} janvier 2017
7. Nomination des membres - Comité d'admission pour l'éligibilité au transport adapté conformément aux normes établies par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
8. Rapport du comité de la gestion des matières résiduelles du 20 octobre :
 - 8.1. Recommandation pour le budget 2017
 - 8.2. Entente par résolution pour les services d'une ressource afin de superviser le personnel des écocentres lors du tri des RDD (résidus domestiques dangereux)
9. Présentation de l'étude d'optimisation des collectes de matières résiduelles par Solinov le 14 décembre à 9 h
10. Rapport du comité de la gestion de l'eau du 26 octobre :
 - 10.1. Nominations pour les travaux de cours d'eau
 - 10.1.1. Nomination – Aménagement de cours d'eau sans désignation sur les lots 133 et P-56 à Saint-Armand
 - 10.1.2. Nomination – Aménagement du cours d'eau du Cimetière et ses branches à Farnham



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- 10.1.3. Nomination – Branche 4 du cours d'eau Swennen à Saint-Armand
- 10.1.4. Nomination – Branche 15 du cours d'eau Brandy à Saint-Armand
- 10.1.5. Nomination – Branche 37 du cours d'eau Groat au Canton de Bedford
- 10.1.6. Nomination – Cours d'eau Cobern à Stanbridge-East
- 10.1.7. Nomination – Embranchement du cours d'eau Cobern à Dunham
- 10.1.8. Nomination – Cours d'eau Walbridge à Saint-Ignace-de-Stanbridge
- 10.2. Recommandation pour le budget 2017
- 10.3. Autorisation de procéder au versement de la contribution annuelle 2016 - OVB de la baie Missisquoi (10 000 \$)
11. Rapport du comité d'aménagement du 9 novembre :
 - 11.1. Demande à la CPTAQ de rendre prioritaire le dossier de la zone agricole transposée au cadastre du Québec pour le territoire de la MRC Brome-Missisquoi
 - 11.2. CPTAQ - Avis de conformité à l'égard des dossiers 412911 et 412912 – *Gaz Métro*
 - 11.3. CPTAQ – Avis de conformité à l'égard du dossier 412888 – *TransCanada PipeLines limited*
 - 11.4. Journée de distribution régionale des arbustes 2017 (13 mai 9 h-12 h)
 - 11.5. Services juridiques professionnels du cabinet Poupart & Poupart avocats : recommandation de paiement du montant forfaitaire annuel 2016
 - 11.6. Présentation et acceptation de l'offre de services juridiques professionnels du cabinet Poupart & Poupart avocats pour l'année 2017
 - 11.7. Recommandation pour le budget 2017 – Aménagement
 - 11.8. Recommandation pour le budget 2017 – Service forestier régional
 - 11.9. Certificats de conformité
 - 11.9.1. Règlements 348-16, 349-16, 350-16, 351-16, 246-16 - Dunham
 - 11.9.2. Règlements 322-16, 323-16, 324-16, 325-16, 326-16, 327-16 - Abercorn
 - 11.9.3. Règlement 2016-08-379 - Sainte-Sabine
 - 11.10. CPTAQ - Suspension de dépôt de toute nouvelle demande à portée collective (art. 59 LPTAA)
12. Certificats de conformité
 - 12.1. Règlement 299 - East Farnham
 - 12.2. Règlement 458-12 - Farnham
 - 12.3. Règlement 596-5 - Lac-Brome
 - 12.4. Résolution finale 2016-90023 - Sutton
13. Autorisation de signature de l'Addenda 1 (2017 à 2019) visant l'*Entente intermunicipale relative à la foresterie et à l'application des dispositions réglementaires concernant l'abattage d'arbres 2014-2016*
14. Rapport du comité régional de sécurité incendie et civile du 27 octobre :
 - 14.1. Recommandation pour le budget 2017
15. Rapport du comité de l'évaluation du 25 octobre :
 - 15.1. Autorisation de procéder par appel d'offres par invitation pour la gérance du service de l'évaluation en 2017-2018 et une année d'option (2018-2019)
 - 15.2. Recommandation pour le budget 2017
16. Rapport du comité des carrières et sablières du 27 octobre :
 - 16.1. Commission municipale du Québec : fermeture du dossier CMQ – 63986 visant les municipalités de Sainte-Brigide-d'Iberville, Saint-Césaire et Granby
 - 16.2. Municipalité de Stukely-Sud : proposition d'entente concernant le partage des redevances de carrières et sablières visant une entente de non-réclamation bilatérale d'une durée de 5 ans
 - 16.3. Recommandation pour le budget 2017
17. Rapport du comité de sécurité publique du 10 novembre :
 - 17.1. Restructuration des postes de la Sûreté du Québec
 - 17.2. Participation financière pour l'embauche de deux cadets policiers à l'été 2017
 - 17.3. Recommandation pour le budget 2017
18. Rapport du comité administratif du 2 novembre :
 - 18.1. Compte à payer
 - 18.2. Recommandation pour le budget 2017
19. **Étude détaillée du budget 2017**
 - 19.1. Estimation des revenus et dépenses au 31 décembre 2016 et prévisions budgétaires 2017 de la MRC
 - 19.2. Étude du budget du CLD
 - 19.3. Recommandation d'adoption du budget 2017 de la MRC (mercredi le 23 novembre)
20. Cahier spécial de la Voix de l'Est du 22 novembre : La Voix de Brome-Missisquoi
21. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour novembre et décembre
22. Souper de Noël des maires : choix de la date
23. Correspondance
24. Questions diverses
25. Deuxième période de questions du public
26. Levée de la séance

400-1116

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Wintels, citoyen de Frelighsburg, demande si la soirée d'information pour les élus et directeurs généraux concernant les aires de conservation en terres privées est également ouverte aux citoyens? Monsieur Fauteux souligne que cette soirée d'information avec le MDDELCC et le Corridor appalachien est uniquement à l'intention des municipalités.

401-1116

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 OCTOBRE

**IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2016 tel que rédigé.

ADOPTÉ

ACTUALITÉS DU CLD

Monsieur Denis Beauchamp traite des dossiers suivants :

- Rapport des activités du CLD :
Monsieur Beauchamp fait le point sur l'entrepreneuriat dans la région de Brome-Missisquoi et souligne qu'une équipe volante est disponible afin de rencontrer les jeunes pour les entretenir de ce que constitue l'entrepreneuriat.
- Invitation à la remise des diplômes du PAC Industriel le 14 décembre (formule 5@7)
Les maires sont invités au cocktail de remise des diplômes du Programme d'accélération à la croissance – Cohorte industrielle (PAC) le 14 décembre prochain à compter de 17 h au centre administratif de la MRC.

402-1116

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE

CONSIDÉRANT que le projet d'entente intermunicipale a été présenté à la séance du conseil des maires antérieurement à son adoption, soit le 18 octobre 2016, conformément aux articles 569 et suivant du Code municipal;

CONSIDÉRANT que la MRC et Sainte-Brigide-d'Iberville ont convenu de conclure une entente intermunicipale afin de desservir le territoire de cette dernière par un service de transport adapté et collectif, lequel sera pris en charge par le service de transport de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR LOUIS DANDENAU
ET RÉSOLU :**

D'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC l'entente intermunicipale concernant le service de transport adapté et collectif sur le territoire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉ

403-1116

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN

CONSIDÉRANT que le projet d'entente intermunicipale a été présenté à la séance du conseil des maires antérieurement à son adoption, soit le 18 octobre 2016, conformément aux articles 569 et suivant du Code municipal;

CONSIDÉRANT que la MRC et Ange-Gardien ont convenu de conclure une nouvelle entente intermunicipale afin de desservir le territoire de cette dernière par un service de transport adapté et collectif, lequel sera pris en charge par le service de transport de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU :**



No de résolution
ou annotation

404-1116

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'autoriser messieurs Arthur Fautoux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC l'entente intermunicipale concernant le service de transport adapté et collectif sur le territoire de la municipalité d'Ange-Gardien.

ADOPTÉ

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS POUR UNE ÉTUDE DES BESOINS ET DE FAISABILITÉ À PARTIR DU VOLET II DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi est éligible à une subvention d'un montant de 10 000 \$ afin de réaliser une étude de besoins et de faisabilité à partir du volet II du programme d'aide au développement du transport collectif;

CONSIDÉRANT que cette étude permettrait d'évaluer les principaux générateurs de déplacements afin de connaître les besoins de la main-d'œuvre en transport collectif sur le territoire;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND DELISLE
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
ET RÉSOLU :**

De demander une subvention de l'ordre de 10 000 \$ auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à partir du *volet II du programme d'aide au développement du transport collectif* afin de réaliser une étude des besoins et de faisabilité permettant d'évaluer les principaux générateurs de déplacements dans le but de connaître les besoins de la main-d'œuvre en transport collectif sur le territoire de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

405-1116

AUGMENTATION DE LA TARIFICATION DU TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2017

CONSIDÉRANT que les articles 48.24 et 48.41 de la *Loi sur les transports* prévoient que la tarification pour le transport des usagés peut être modifiée par une résolution adoptée en ce sens par la MRC;

CONSIDÉRANT que la nouvelle entente avec les transporteurs d'autobus augmente les frais d'exploitation;

CONSIDÉRANT qu'une possible augmentation du tarif du taxi est envisagée par la Commission des transports du Québec (CTQ) étant donné la fluctuation de l'indice du coût du taxi (ITC) de plus de 4,075 % enregistrée depuis la dernière hausse, soit le 28 janvier 2012;

CONSIDÉRANT que l'augmentation de la tarification se rapproche de l'indice des prix à la consommation (IPC) de moins de 2 % en 2016;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU :**

D'augmenter la tarification du transport adapté et collectif de moins de 2 % à partir du 1^{er} janvier 2017 comme suit :

- 2,70 \$ / déplacement dans une même municipalité;
- 3,85 \$ / déplacement entre deux municipalités;
- 14,50 \$ / déplacement en transport adapté hors territoire pour raison médicale seulement (Granby et Saint-Jean-sur-Richelieu);
- 6,15 \$ / déplacement pour les usagers en transport adapté de Bromont en direction de Granby.

ADOPTÉ

406-1116

ADOPTION DE LA MISE À JOUR DES POLITIQUES EN TRANSPORT ADAPTÉ ET EN TRANSPORT COLLECTIF

CONSIDÉRANT qu'une mise à jour des politiques en matière de transport adapté et collectif est nécessaire, notamment afin d'y prévoir les items suivants :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- Ajout des municipalités de Sainte-Brigide-d'Iberville et d'Ange-Gardien;
- Taxibus Cowansville;
- Annulation hors des heures de bureau;
- Amélioration du libellé afin de préciser certains points.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR JOSEF HÜSLER
ET RÉSOLU :**

D'adopter la mise à jour, tel que présenté séance tenante, et de rendre effective ladite mise à jour des politiques du transport adapté et du transport collectif à compter du 1^{er} janvier 2017.

ADOPTÉ

407-1116

FERMETURE DU BUREAU DU SERVICE DE TRANSPORT - PÉRIODE DES FÊTES

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

De modifier l'horaire du bureau du service de transport pour la période des fêtes comme suit :

- Fermeture du bureau : 26, 27, 30 décembre 2016 ainsi que le 2 janvier 2017.
- Ouverture du bureau : 28 et 29 décembre (8 h à 13 h).

L'horaire usuel du bureau reprend à compter du 3 janvier 2017.

ADOPTÉ

408-1116

AUTORISATION DE PROCÉDER PAR APPEL DE CANDIDATURE POUR UN POSTE DE RÉPARTITEUR PERMANENT À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2017

CONSIDÉRANT l'augmentation de l'achalandage en transport collectif, particulièrement avec le service de Taxibus de Cowansville, et qu'à cet égard, plusieurs autres municipalités ont manifesté de l'intérêt pour ce type de projet;

CONSIDÉRANT que le service de transport de la MRC travaille actuellement sur un projet de mobilité de la main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT que monsieur Eddy Michaud, répartiteur au sein de l'équipe de transport de la MRC, désire diminuer ses heures à 21 heures par semaine à partir du 1^{er} janvier 2017 en vue d'un départ progressif à la retraite;

CONSIDÉRANT que madame Andrée Veilleux, technicienne en comptabilité, sera entièrement attitrée à l'administration de la MRC à compter du 1^{er} janvier 2017 et conséquemment, diminuera ses heures au service de transport à compter de cette date;

CONSIDÉRANT que l'augmentation des tâches combinée aux diminutions des heures dédiées aux opérations courantes du service de transport nécessite l'embauche d'une nouvelle ressource à 4 jours par semaine à compter du 1^{er} janvier 2017;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR LUCILLE ROBERT
ET RÉSOLU :**

Conditionnellement à l'adoption du budget 2017 du service de transport, de procéder par appel de candidature afin de combler un poste de répartiteur permanent à 4 jours par semaine à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ainsi, il est à noter que suivant l'embauche d'une nouvelle ressource au service de transport, l'embauche d'un stagiaire pour la période estivale 2017 ne serait plus nécessaire pour assurer la qualité des services offerts.

ADOPTÉ

409-1116

NOMINATION DES MEMBRES - COMITÉ D'ADMISSION POUR L'ÉLIGIBILITÉ AU TRANSPORT ADAPTÉ CONFORMÉMENT AUX NORMES ÉTABLIES PAR LE MTMDET

CONSIDÉRANT que le mandat des membres siégeant au comité d'admission pour l'éligibilité au transport adapté est de deux ans conformément à la politique d'admissibilité au transport adapté du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que le mandat des membres dudit comité d'admission prend fin le 31 décembre 2016 et que conséquemment, il est nécessaire de procéder à la nomination des membres siégeant au comité d'admission;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU :**

De nommer les membres suivants afin de siéger au comité d'admission pour l'éligibilité au transport adapté conformément aux normes établies par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour un prochain mandat s'étalant du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2018:

- Représentante du réseau de la santé et des services sociaux :
 - Madame Carole Patry (substitut: Madame Marie-France Berthiaume).
- Représentante des personnes handicapées :
 - Madame Micheline Côté (substituts: Madame Frances Champigny et Monsieur Yvon Laguë).
- L'officier délégué :
 - Monsieur Eddy Michaud (substitut: Madame Joëlle Gaudreau).

ADOPTÉ

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE D'OPTIMISATION DES COLLECTES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES PAR SOLINOV

Monsieur Desmarais souligne que la firme *Solinov* retenue par la *Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi* (« RIEDSBM ») présentera son étude d'optimisation des collectes de matières résiduelles au centre administratif de la MRC le 14 décembre prochain de 9 h à 12 h. Une invitation sera acheminée aux maires, conseillers et directeurs généraux.

DISCUSSION SUR LE PROJET DE COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

À la suite de la rencontre des DG municipaux tenue le 24 octobre 2016, plusieurs ont souligné la problématique de laisser planer le doute quant à la date de lancement du projet de collecte des matières organiques, soit entre l'automne 2017 et le printemps 2018. L'impact se faisant ressentir notamment au niveau de la planification budgétaire 2017 des municipalités, sur les contrats visant la collecte des matières résiduelles et sur les nombreuses questions des membres des conseils et des citoyens.

À cet effet, puisque la *Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi* (RIEDSBM) est toujours en attente de son certificat d'autorisation (CA) devant être émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'installation d'une plateforme de compostage, il est convenu de communiquer aux directions générales de toutes les municipalités que le projet de collecte des matières organiques débutera au printemps 2018 (avril 2018). La campagne de communication grand public, sous la responsabilité de la MRC, débutera en 2017.

Enfin, en 2017, il est demandé que la RIEDSBM tienne une rencontre d'information à l'attention des municipalités afin d'expliquer en détail tous les tenants et aboutissants du projet.

ENTENTE PAR RÉSOLUTION POUR LES SERVICES D'UNE RESSOURCE AFIN DE SUPERVISER LE PERSONNEL DES ÉCOCENTRES LORS DU TRI DES RDD

CONSIDÉRANT que le 20 septembre 2016, le conseil des maires a adopté la résolution numéro 334-0916 autorisant la MRC Brome-Missisquoi à entreprendre des négociations avec la *Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi* (« Régie ») afin de conclure une entente par laquelle la MRC retiendrait les services d'une ressource à compter du 25 septembre 2016 pour une durée indéterminée afin d'assurer la supervision du personnel des écocentres lors du tri des RDD, selon les conditions suivantes :

- 1 journée, le mardi après le dernier écocentre de chaque mois, pour un maximum de 8 heures par mois au taux horaire de 60 \$ / heure, plus les frais de déplacement (0,50 \$ / km) et tout autre frais accessoire sur réception des pièces justificatives;

CONSIDÉRANT que le 11 octobre 2016, l'assemblée ordinaire de la Régie a adopté la résolution numéro 16-10-336 autorisant celle-ci à offrir le service d'une ressource pour la supervision du personnel des écocentres satellites sur le territoire de Brome-Missisquoi, selon les conditions suivantes:

410-1116



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- Supervision excluant toute manipulation desdits produits;
- Les honoraires et conditions pour ce service répondent aux exigences de la MRC Brome-Missisquoi, soit :
 - 1 journée, d'un maximum de 8 heures par mois au taux horaire de 60 \$ / heure, plus les frais de déplacement (0,50 \$ / km) et tout autre frais accessoire sur réception des pièces justificatives;

CONSIDÉRANT que les parties ont plutôt convenu de procéder par résolution que par la ratification d'une entente distincte et que ceci n'affecte aucunement la validité juridique de l'acte passé entre les parties;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN

APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE

ET RÉSOLU :

De ne pas procéder à la ratification d'une entente distincte, mais plutôt de réitérer, par le biais de la présente résolution que la MRC Brome-Missisquoi s'engage par résolution à retenir les services d'une ressource de la RÉGIE, selon les conditions établies ci-dessous, afin d'assurer la supervision du personnel des écocentres lors du tri des RDD.

- 1 journée, le mardi après le dernier écocentre de chaque mois, d'un maximum de 8 heures par mois au taux horaire de 60 \$ / heure, plus les frais de déplacement (0,50 \$ / km) et tout autre frais accessoire sur réception des pièces justificatives;

Nonobstant la date d'adoption de la présente résolution, de retenir lesdits services précités de façon rétroactive au 25 septembre 2016, et ce, pour une durée indéterminée.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

411-1116

NOMINATION : AMÉNAGEMENT DE COURS D'EAU SANS DÉSIGNATION SUR LES LOTS 133 ET P-56 À SAINT-ARMAND

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID

APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE

ET RÉSOLU:

De mandater la firme *ALPG consultants inc.* pour donner suite à la demande du conseil municipal de Saint-Armand relativement au cours d'eau sans désignation situé sur les lots 133 et P-56 du cadastre de la Paroisse de Saint-Armand Ouest, pour la réalisation de travaux tels que l'évaluation de la demande des travaux, le rapport d'inspection préliminaire, le relevé technique d'arpentage, le dimensionnement des ponceaux, l'estimation des coûts, le support technique lors de la réunion d'information, la réalisation de plans et devis en format PDF, la répartition au bassin versant, l'avis de conformité des soumissions lors de l'appel d'offres, la surveillance des travaux de même que la visite de fin de garantie incluant le rapport de conformité. Conformément à l'offre de service présenté par *ALPG consultants inc.*, le coût du mandat est de 4 200 \$ / km, excluant les taxes, et la surveillance des travaux sera effectuée au taux horaire en vigueur, avec les frais de déplacement applicables.

L'organisation et les convocations lors de la réunion des intéressés seront effectuées par le personnel de la MRC.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

412-1116

NOMINATION : AMÉNAGEMENT DU COURS D'EAU DU CIMETIÈRE ET SES BRANCHES À FARNHAM

IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX

APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU

ET RÉSOLU:

De mandater la firme *ALPG consultants inc.* pour donner suite à la demande du conseil municipal de Farnham relativement à l'aménagement du cours d'eau du Cimetière et ses branches, pour la réalisation de travaux tels que l'évaluation de la demande des travaux, le rapport d'inspection préliminaire, le relevé technique d'arpentage, le dimensionnement des ponceaux, l'estimation des coûts, le support technique lors de la réunion d'information, la réalisation de plans et devis en format PDF, la répartition au bassin versant, l'avis de conformité des soumissions lors de l'appel d'offres, la surveillance des travaux de même que la visite de fin



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

de garantie incluant le rapport de conformité. Conformément à l'offre de service présenté par *ALPG consultants inc.*, le coût du mandat est de 4 200 \$ / km, excluant les taxes, et la surveillance des travaux sera effectuée au taux horaire en vigueur, avec les frais de déplacement applicables.

L'organisation et les convocations lors de la réunion des intéressés seront effectuées par le personnel de la MRC.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

413-1116

NOMINATION : BRANCHE 4 DU COURS D'EAU SWENNEN À SAINT-ARMAND

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR DONALD BADGER
ET RÉSOLU:**

De mandater la firme *ALPG consultants inc.* pour donner suite à la demande du conseil municipal de Saint-Armand relativement à la branche 4 du cours d'eau Swennen, pour la réalisation de travaux tels que l'évaluation de la demande des travaux, le rapport d'inspection préliminaire, le relevé technique d'arpentage, le dimensionnement des ponceaux, l'estimation des coûts, le support technique lors de la réunion d'information, la réalisation de plans et devis en format PDF, la répartition au bassin versant, l'avis de conformité des soumissions lors de l'appel d'offres, la surveillance des travaux de même que la visite de fin de garantie incluant le rapport de conformité. Conformément à l'offre de service présenté par *ALPG consultants inc.*, le coût du mandat est de 4 200 \$ / km, excluant les taxes, et la surveillance des travaux sera effectuée au taux horaire en vigueur, avec les frais de déplacement applicables.

L'organisation et les convocations lors de la réunion des intéressés seront effectuées par le personnel de la MRC.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

414-1116

NOMINATION : BRANCHE 15 DU COURS D'EAU BRANDY À SAINT-ARMAND

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR JOSEF HÜSLER
ET RÉSOLU:**

De mandater la firme *ALPG consultants inc.* pour donner suite à la demande du conseil municipal de Saint-Armand relativement à la branche 15 du cours d'eau Brandy, pour la réalisation de travaux tels que l'évaluation de la demande des travaux, le rapport d'inspection préliminaire, le relevé technique d'arpentage, le dimensionnement des ponceaux, l'estimation des coûts, le support technique lors de la réunion d'information, la réalisation de plans et devis en format PDF, la répartition au bassin versant, l'avis de conformité des soumissions lors de l'appel d'offres, la surveillance des travaux de même que la visite de fin de garantie incluant le rapport de conformité. Conformément à l'offre de service présenté par *ALPG consultants inc.*, le coût du mandat est de 4 200 \$ / km, excluant les taxes, et la surveillance des travaux sera effectuée au taux horaire en vigueur, avec les frais de déplacement applicables.

L'organisation et les convocations lors de la réunion des intéressés seront effectuées par le personnel de la MRC.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

415-1116

NOMINATION : BRANCHE 37 DU COURS D'EAU GROAT AU CANTON DE BEDFORD

CONSIDÉRANT les résultats et recommandation de l'étude hydrologique réalisée par Axio environnement sur le secteur problématique;

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité du Canton de Bedford;

CONSIDÉRANT que la MRC, en matière de cours d'eau, doit agir avec les services rapprochés d'un ingénieur, dans le respect du champ de pratique réservé aux ingénieurs;

CONSIDÉRANT les offres de services reçues;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE
ET RÉSOLU:**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De mandater la firme *ALPG consultants inc.* pour l'analyse, la production de plans et devis, la préparation des documents d'appel d'offres pour la réalisation des travaux d'aménagement de la branche 37 du cours d'eau Groat. Conformément à l'offre de service présenté par *ALPG consultants inc.*, le coût du mandat est de 4 750 \$ / km, excluant les taxes, et la surveillance des travaux sera effectuée au taux horaire en vigueur, avec les frais de déplacement applicables.

L'organisation et les convocations lors de la réunion des intéressés seront effectuées par le personnel de la MRC.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

416-1116

NOMINATION : COURS D'EAU COBERN À STANBRIDGE EAST

CONSIDÉRANT la demande d'intervention de la municipalité de Stanbridge East;

CONSIDÉRANT que les travaux sont demandés sur une longueur inférieure à un kilomètre;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU:**

Que les relevés techniques, la mise en plan, l'évaluation sommaire des travaux, les rencontres d'intéressés, les demandes de permis et de certificats d'autorisation auprès des instances gouvernementales concernées, la surveillance des travaux et la répartition des frais soient effectués par le personnel de la MRC et le temps alloué spécifiquement à ces tâches sera facturé au projet, conformément au règlement de tarification pour les biens et services de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

417-1116

NOMINATION : EMBRANCHEMENT DU COURS D'EAU COBERN À DUNHAM

**IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND DELISLE
APPUYÉ PAR DONALD BADGER
ET RÉSOLU :**

De mandater la firme *ALPG consultants inc.* pour donner suite à la demande du conseil municipal de Dunham relativement à l'embranchement du cours d'eau Cobern, pour la réalisation de travaux tels que l'évaluation de la demande des travaux, le rapport d'inspection préliminaire, le relevé technique d'arpentage, le dimensionnement des ponceaux, l'estimation des coûts, le support technique lors de la réunion d'information, la réalisation de plans et devis en format PDF, la répartition au bassin versant, l'avis de conformité des soumissions lors de l'appel d'offres, la surveillance des travaux de même que la visite de fin de garantie incluant le rapport de conformité. Conformément à l'offre de service présenté par *ALPG consultants inc.*, le coût du mandat est de 4 200 \$ / km, excluant les taxes, et la surveillance des travaux sera effectuée au taux horaire en vigueur, avec les frais de déplacement applicables.

L'organisation et les convocations lors de la réunion des intéressés seront effectuées par le personnel de la MRC.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

418-1116

NOMINATION : COURS D'EAU WALBRIDGE À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

CONSIDÉRANT la demande d'intervention de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, justifiée par l'instabilité des talus;

CONSIDÉRANT que les travaux sont demandés sur une longueur inférieure à un kilomètre;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU :**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Que les relevés techniques, la mise en plan, l'évaluation sommaire des travaux, les rencontres d'intéressés, les demandes de permis et de certificats d'autorisation auprès des instances gouvernementales concernées, la surveillance des travaux et la répartition des frais soient effectués par le personnel de la MRC et le temps alloué spécifiquement à ces tâches sera facturé au projet, conformément au règlement de tarification pour les biens et services de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

419-1116

AUTORISATION DE PROCÉDER AU VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE 2016 À L'OBV DE LA BAIE MISSISQUOI

CONSIDÉRANT la contribution volontaire de 10 000 \$ versée annuellement à l'OBV de la baie Missisquoi;

CONSIDÉRANT que les sommes ont été prévues au budget 2016 de l'activité « Gestion des cours d'eau »;

CONSIDÉRANT que les organismes de bassin versant (OBV) sont des organismes qui visent à faciliter la mobilisation, la concertation et le passage à l'action des citoyens et des acteurs de l'eau, qui planifient des actions ciblées et représentatives de leur milieu afin de protéger et de valoriser le réseau hydrographique de leur territoire;

CONSIDÉRANT que les sommes servent à des projets réalisés sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR LOUIS DANDENAU
ET RÉSOLU**

D'autoriser le versement de la somme de 10 000 \$ à l'OBV de la baie Missisquoi, à titre de contribution volontaire annuelle 2016, afin que cette somme soit dépensée pour des activités sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

420-1116

DEMANDE À LA CPTAQ DE RENDRE PRIORITAIRE LE DOSSIER DE LA ZONE AGRICOLE TRANSPOSÉE AU CADASTRE DU QUÉBEC POUR LE TERRITOIRE DE BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT que la *Commission de protection du territoire et des activités agricoles* (CPTAQ) a procédé, sur le territoire de certaines MRC du Québec, à la transposition de la zone agricole permanente au Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT les nombreux dossiers en cours sur le territoire de Brome-Missisquoi qui impliquent et nécessitent une localisation exacte et précise de la zone agricole face à la rénovation cadastrale;

CONSIDÉRANT qu'il importe d'éviter toute confusion d'interprétation des divers intervenants impliqués dans ce type de dossier;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND DELISLE
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER
ET RÉSOLU:**

De demander à la *Commission de protection du territoire et des activités agricoles* (CPTAQ) de rendre prioritaire le dossier de transposition de la zone agricole permanente au Cadastre du Québec de la zone agricole pour le territoire de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

421-1116

CPTAQ : AVIS DE CONFORMITÉ À L'ÉGARD DES DOSSIERS 412911 ET 412912 - GAZ MÉTRO

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a transmis le 26 octobre 2016 une demande à la MRC pour avis de conformité dans les dossiers 412911 et 412912 visant l'utilisation à des fins autres que l'agriculture des lots P-1102 et 1328 pour le prolongement d'une conduite de branchement pour le gaz naturel en bordure de la route 202 Ouest afin de rejoindre la conduite de distribution située sur le chemin de la carrière ;



No de résolution
ou annotation

422-1116

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que ce projet permettra d'améliorer la desserte en gaz naturel sur le territoire des municipalités de Stanbridge Station et du Canton de Bedford;

CONSIDÉRANT que les servitudes nécessaires des propriétaires des immeubles concernés ont été obtenues;

CONSIDÉRANT que ce projet n'affecte aucune superficie en culture et que la demande vise une superficie de 154,8 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le projet n'affectera pas davantage les activités agricoles effectuées à proximité du site et n'aura aucun impact sur le calcul des distances séparatrices relatives aux exploitations de production animales;

CONSIDÉRANT que les réseaux majeurs sont autorisés dans cette portion de territoire;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU:**

D'indiquer à la CPTAQ que la demande d'autorisation d'utilisation à des fins autres que l'agriculture dans les dossiers 412911 et 412912 est conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire en matière de planification du territoire et des activités agricoles.

ADOPTÉ

CPTAQ : AVIS DE CONFORMITÉ À L'ÉGARD DU DOSSIER 412888 – TRANSCANADA PIPELINES LIMITED

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a transmis le 2 novembre 2016 une demande à la MRC pour avis de conformité dans le dossier 412888 visant une demande d'autorisation temporaire pour une utilisation autre que l'agriculture afin de créer une aire de travail pour une période d'un an pour effectuer des travaux d'entretien sur la conduite de gaz existante;

CONSIDÉRANT que la demande vise une superficie approximative de 5 000 mètres carrés sur le territoire de la municipalité de Pike River sur une partie des lots P-362 et P-363 du cadastre de la Paroisse de Saint-Sébastien, circonscription foncière de Missisquoi;

CONSIDÉRANT que l'aire de travail est adjacente à la servitude existante, celle-ci aura des impacts limités sur le potentiel agricole du lot, mais aucun impact sur les activités agricoles effectuées à proximité du site ainsi que sur le calcul des distances séparatrices relatives aux exploitations de productions animales;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE
ET RÉSOLU:**

D'indiquer à la CPTAQ que la demande d'autorisation utilisation à des fins autres que l'agriculture dans le dossier 412888 est conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux mesures de contrôle intérimaire en matière de planification du territoire et des activités agricoles.

De préciser à la CPTAQ que la MRC Brome-Missisquoi souhaite que l'ensemble des mesures soit mis en place afin que les parcelles affectées par l'aire de travail puissent retrouver leur fonction et leurs caractéristiques antérieures aux travaux, et ce, dans un court délai.

ADOPTÉ

LETTRE À L'ATTENTION DE LA CPTAQ RELATIVE À LA CONFORMITÉ DE CERTAINES DEMANDES D'AVIS EN FONCTION DES ARTICLES 58 ET 58.4 LPTAA

Les maires se questionnent sur la pertinence de se prononcer sur la conformité de certaines demandes d'avis à l'égard d'intervention d'un ministère, d'un organisme public ou d'un organisme fournissant des services d'utilité publique qui désire poser un acte pour ses propres fins. Afin de se prononcer notamment en fonction de l'article 58.4 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), la MRC doit requérir de ses professionnels une étude approfondie des dossiers par rapport à leur conformité à l'égard du schéma d'aménagement, du document complémentaire et des mesures de contrôle intérimaire en matière de planification du territoire et des activités agricoles.

Ainsi, le conseil de la MRC souhaite faire part de ses préoccupations à la Commission et il est convenu d'acheminer une lettre à cet égard.



No de résolution
ou annotation

423-1116

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

JOURNÉE DE DISTRIBUTION RÉGIONALE D'ARBUSTES 2017

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN
ET RÉSOLU :**

De tenir une journée de distribution régionale des arbustes en 2017 selon (i) la formule établie ci-dessus, (ii) suivant la répartition municipale 2017 prévue au tableau et (iii) selon le mode de partage des responsabilités locales et régionales stipulé ci-dessous.

■ **Formule proposée:**

- Quand : le samedi **13 mai de 9 h à 12 h**
- Où : à l'endroit prévu par chacune des municipalités
- Combien : 5 000 arbustes répartis parmi les municipalités

■ **Distribution libre:**

- Distribution: premier arrivé, premier servi ou sur réservation
- Coût pour la distribution libre: au choix selon la municipalité
- La municipalité peut limiter ou non la quantité d'arbustes par citoyen
- Possibilité pour les municipalités d'acheter des arbustes auprès de la MRC si la quantité de base attribuée n'est pas suffisante (au coût de 2,83 \$ / arbustes)
- Les essences varieront parmi 5 essences et ne peuvent être garanties

■ **Arbustes réservés auprès de la MRC:**

- Réservation prise pour un ballot ou plus de la même essence au coût de 2,83 \$ + tx / arbustes
- Assure au citoyen la quantité et le choix de l'essence voulu

Répartition municipale 2017 pour la journée régionale de distribution des arbustes

Municipalité	Nombre d'arbustes par municipalité	Nombre de ballots par municipalité
Abercorn	100	5
Bedford (CT)	140	7
Bedford (V)	100	5
Bolton-Ouest	100	5
Brigham	300	15
Brome	100	5
Bromont	440	22
Cowansville	300	15
Dunham	400	20
East Farnham	100	5
Farnham	480	24
Frelighsburg	200	10
Lac-Brome	440	22
Notre-Dame-de-Stanbridge	240	12
Pike River	180	9
Saint-Armand	300	15
Sainte-Sabine	260	13
Saint-Ignace-de-Stanbridge	240	12
Stanbridge-East	140	7
Stanbridge-Station	100	5
Sutton	340	17
Total	5 000	250



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Partage des responsabilités MRC / Municipalités

MRC	Municipalité
Campagne de promotion régionale - MRC préparera un <i>Kit promo</i> pour les municipalités	Campagne de promotion locale - Ex.: bulletin municipal
Acheminer les arbustes à l'endroit désigné	Nommer une personne responsable et transmettre ses coordonnées à Valérie Nantais-Martin, coordonnatrice en environnement
Transmettre à la personne responsable l'ensemble des informations nécessaires au bon déroulement de la distribution	Prise de possession des arbustes à l'endroit désigné (sur rendez-vous)
Facturer les municipalités pour les arbustes réservés	Distribution citoyenne libre et distribution des arbustes réservés
	Assurer la facturation des arbustes réservés auprès des citoyens

ADOPTÉ

424-1116

SERVICES JURIDIQUES PROFESSIONNELS DU CABINET POUPART & POUPART AVOCATS : PAIEMENT DU MONTANT FORFAITAIRE ANNUEL 2016

CONSIDÉRANT la résolution 100-0316 dûment adoptée par le conseil des maires le 15 mars 2016 acceptant l'offre de services juridiques professionnels du cabinet Poupart & Poupart Avocats afin d'agir à titre de contentieux externe pour la MRC Brome-Missisquoi au montant de 5 000 \$, avant taxes et déboursés, pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT le grand degré de satisfaction du service rendu par M^e Poupart;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAULT
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU :**

D'acquitter la facture au montant de 5 748,75 \$ (5 000 \$, plus taxes, et déboursés) pour les services juridiques professionnels rendus par le cabinet *Poupart & Poupart Avocats*, ayant agi à titre de contentieux externe pour la MRC Brome-Missisquoi, pour l'année 2016.

ADOPTÉ

425-1116

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES JURIDIQUES PROFESSIONNELS DU CABINET POUPART & POUPART AVOCATS – ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT les besoins juridiques accrus spécialisés notamment en matière d'aménagement du territoire et de la gestion de l'eau;

CONSIDÉRANT la pertinence de bénéficier d'un contentieux externe du type service « à la carte » pour un prix forfaitaire pour l'année 2017 selon lequel la MRC peut recourir sans limite de nombre d'heures afin d'obtenir des opinions légales verbales ou écrites de même qu'une analyse ou révision contractuelle ou réglementaire;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette offre de services n'a pas pour effet d'assurer une exclusivité des dossiers à Poupart & Poupart Avocats et qu'à cet égard, la MRC souligne l'importance de diversifier les mandats juridiques dépendamment de l'expertise recherchée;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN
ET RÉSOLU :**

D'accepter l'offre de services juridiques professionnels du cabinet *Poupart & Poupart Avocats* afin d'agir à titre de contentieux externe pour la MRC Brome-Missisquoi au montant de 5 000 \$, avant taxes et déboursés, pour l'année 2017, soit le même tarif que pour l'année 2016.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

426-1116

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ :
RÈGLEMENTS 348-16, 349-16, 350-16, 351-16, 246-16 - DUNHAM**

CONSIDÉRANT que la ville de Dunham a transmis à la MRC le 29 septembre 2016 les règlements 348-16 (plan d'urbanisme), 349-16 (zonage), 350-16 (lotissement), 351-16 (construction) et 246-16 (permis et certificats);

CONSIDÉRANT que ces règlements visent à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement règlement 05-0508 amendé par les règlements 02-0309, 07-0609, 10-1209, 07-1010, 06-0311, 10-1211, 05-0314, 02-0315 et 06-1013;

CONSIDÉRANT que le présent exercice de concordance vise l'ensemble des règlements mentionnés à l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que la ville de Dunham poursuivra ses modifications réglementaires notamment de son règlement sur les PIIA afin d'atteindre l'ensemble des orientations et objectifs du schéma d'aménagement ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN
ET RÉSOLU:**

De déclarer les règlements 348-16 (plan d'urbanisme), 349-16 (zonage), 350-16 (lotissement), 351-16 (construction) et 246-16 (permis et certificats) de la ville de Dunham **CONFORMES** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard desdits règlements.

ADOPTÉ

427-1116

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ :
RÈGLEMENTS 322-16, 323-16, 324-16, 325-16, 326-16, 327-16 - ABERCORN**

CONSIDÉRANT que le village d'Abercorn a transmis à la MRC le 19 octobre 2016 les règlements 322-16 (plan d'urbanisme), 323-16 (zonage), 324-16 (lotissement), 325-16 (construction), 326-16 (permis et certificats) et 327-16 (PIIA) ;

CONSIDÉRANT que ces règlements visent à assurer la concordance au règlement 02-0315 modifiant le schéma d'aménagement et de développement;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR TOM SELBY
APPUYÉ PAR DONALD BADGER
ET RÉSOLU:**

De déclarer les règlements 322-16 (plan d'urbanisme), 323-16 (zonage), 324-16 (lotissement), 325-16 (construction), 326-16 (permis et certificats) et 327-16 (PIIA) du village d'Abercorn **CONFORMES** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard desdits règlements.

ADOPTÉ

428-1116

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 2016-08-379 – SAINTE-SABINE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Sabine a transmis à la MRC le 8 novembre 2016 le règlement 2016-08-379 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à compléter l'exercice de la concordance au règlement 02-0315 modifiant le schéma d'aménagement et de développement;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 2016-08-379 de la municipalité de Sainte-Sabine **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**CPTAQ – SUSPENSION DE DÉPÔT DE TOUTE NOUVELLE DEMANDE À PORTÉE
COLLECTIVE (ARTICLE 59 LPTAA)**

Madame Nathalie Grimard, directrice adjointe du service de la gestion du territoire et urbaniste, souligne que dans une correspondance datée du 21 octobre 2016, la CPTAQ informe la MRC qu'elle suspend le dépôt de toute nouvelle demande à portée collective (art. 59 LPTAA), et ce, sans spécifier la durée de cette suspension.

429-1116

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 299 – EAST FARNHAM

CONSIDÉRANT que la municipalité d'East Farnham a transmis à la MRC le 10 novembre 2016 le règlement 299 modifiant le règlement 283 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à compléter l'exercice de la concordance au règlement 02-0315 modifiant le schéma d'aménagement et de développement;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 299 de la municipalité de East Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

430-1116

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 458-12 – VILLE DE FARNHAM

CONSIDÉRANT que la ville de Farnham a transmis à la MRC le 10 novembre 2016 le règlement 458-12 modifiant le règlement relatif au zonage 458;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à permettre l'abattage d'arbres lorsque ces derniers sont situés à moins de 3 m d'un bâtiment (auparavant seulement pour un bâtiment principal) ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 458-12 de la ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

431-1116

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 596-5 – VILLE DE LAC-BROME

CONSIDÉRANT que la ville de Lac-Brome a transmis à la MRC le 15 novembre 2016 le règlement 596-5 modifiant le règlement relatif au zonage 596;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à permettre les classes d'usages suivantes : multifamiliales 3 à 4 logements et 5 à 8 logements dans la zone URB-4-K15.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 596-5 de la ville de Lac-Brome **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

432-1116

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÉSOLUTION FINALE 2016-90023 – VILLE DE SUTTON

CONSIDÉRANT que la ville de Sutton a transmis à la MRC le 15 novembre 2016 la résolution finale numéro 2016-90023 relatif à la modification du PPCMOI numéro 2015-90029;



No de résolution
ou annotation

433-1116
Modifiée par la
résolution 478-1216

434-1116

435-1116

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que cette résolution vise à permettre (i) un accès véhiculaire sur le chemin *Scenic*, (ii) de tenir compte de la servitude du pipe-line pour l'aménagement de talus et pour la plantation et (iii) d'augmenter la hauteur maximale des appareils d'éclairage, sur les lots 612-2 et P-612 (19 chemin Schweizer), et ce, à certaines conditions ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU:**

De déclarer la résolution finale numéro 2016-90023 de la ville de Sutton **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

ADOPTÉ

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA 1 (2017 À 2019) : ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FORESTERIE ET À L'APPLICATION DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'ABATTAGE D'ARBRES 2014-2016

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi et les municipalités citées ci-dessous ont ratifié le 21 janvier 2014 l'*Entente intermunicipale relative à la foresterie et à l'application des dispositions réglementaires concernant l'abattage d'arbres 2014-2016* (« Entente ») :

- Frelighsburg, Lac-Brome, Sutton, Saint-Armand, Dunham et Bolton-Ouest.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de prévoir un Addenda à l'Entente afin de préciser l'augmentation des coûts lors des renouvellements;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
ET RÉSOLU:**

D'autoriser monsieur Arthur Fauteux, préfet, à signer l'Addenda 1 applicable à l'*Entente intermunicipale relative à la foresterie et à l'application des dispositions réglementaires concernant l'abattage d'arbres 2014-2016* au nom et pour le compte de la MRC.

Conséquemment, et tel que présenté au budget 2017 « *Abattage d'arbres* » (*service forestier régional*) aucun montant de base sera chargé pour l'année 2017 aux municipalités participantes (1 100 \$ par municipalité) pour cette activité. Un montant de 6 600 \$ sera prélevé à même le surplus accumulé.

ADOPTÉ

AUTORISATION DE PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES PAR INVITATION POUR LA GÉRANCE DU SERVICE DE L'ÉVALUATION (2017-2018)

CONSIDÉRANT que le mandat de gérance de la firme *Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés inc.* prendra fin le 31 mars 2017;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU :**

De procéder à un appel d'offres par invitation pour la gérance du service de l'évaluation pour l'année 2017 (1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018) avec une option d'une année supplémentaire (1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019).

ADOPTÉ

COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC : FERMETURE DU DOSSIER CMQ-63986 VISANT LES MUNICIPALITÉS DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE, SAINT-CÉSaire ET GRANBY

CONSIDÉRANT la demande d'intervention faite auprès de la Commission municipale du Québec (CMQ) le 21 juin 2011 par le conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi (résolution 240-0611) afin que la CMQ soit saisie d'une demande de partage des redevances de carrières et sablières visant les municipalités limitrophes suivantes :

- Saint-Alexandre
- Sainte-Brigide-d'Iberville
- Ange-Gardien



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- Saint-Césaire
- Saint-Alphonse-de-Granby
- Granby

CONSIDÉRANT que les dossiers de partages des redevances pour les municipalités de Saint-Alexandre, Ange-Gardien et Saint-Alphonse-de-Granby sont réglés depuis quelque temps;

CONSIDÉRANT que pour les municipalités de Sainte-Brigide-d'Iberville, Saint-Césaire et Granby, les négociations n'ont pas cheminé depuis quelques mois/années et qu'à cet égard, la CMQ demande à la MRC Brome-Missisquoi de se prononcer sur les nouveaux développements et conséquemment sur la pertinence de conserver le dossier CMQ-63986 ouvert pour lesdites municipalités;

CONSIDÉRANT qu'après quelques échanges avec ces municipalités, il n'y a pas lieu de maintenir le dossier ouvert auprès de la CMQ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU :**

De confirmer à la Commission municipale du Québec que la MRC Brome-Missisquoi consent à fermer le dossier CMQ-63986 et conséquemment, que la MRC Brome-Missisquoi retire la demande déposée auprès de la CMQ pour les municipalités de Sainte-Brigide-d'Iberville, Saint-Césaire et Granby ayant été ouvert suite à la résolution 240-0611 acheminée à la CMQ.

Que copies des présentes soient acheminée à la direction générale des municipalités de Sainte-Brigide-d'Iberville, Saint-Césaire et Granby.

ADOPTÉ

436-1116

MUNICIPALITÉ DE STUKELY-SUD : PROPOSITION D'ENTENTE CONCERNANT LE PARTAGE DES REDEVANCES DE CARRIÈRES ET SABLIERES VISANT UNE ENTENTE DE NON-RÉCLAMATION BILATÉRALE D'UNE DURÉE DE 5 ANS

CONSIDÉRANT que la municipalité de Stukely-Sud a répondu à la proposition faite par la MRC Brome-Missisquoi concernant le partage des redevances de carrière et sablières par le biais de sa résolution 2016.10.173 et qu'à cet égard, ladite municipalité consent à la proposition faite par la MRC Brome-Missisquoi à l'égard d'une entente bilatérale de non-réclamation, sauf en ce qui a trait à la durée de l'entente et à ses renouvellements;

CONSIDÉRANT que le renouvellement annuel tel que proposé par la municipalité de Stukely-Sud engendre des suivis administratifs fréquents et onéreux;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
APPUYÉ PAR DONALD BADGER
ET RÉSOLU :**

D'accueillir la proposition de la municipalité de Stukely-Sud en réitérant que, aux fins d'une saine gestion des fonds publics et pour une saine administration, la MRC Brome-Missisquoi maintient qu'elle souhaite que l'entente de non-réclamation bilatérale soit d'une durée de 5 ans, renouvelable automatiquement pour des périodes successives de 5 ans, à moins que l'une ou l'autre des parties ne mentionne son désaccord.

D'acheminer de nouveau la proposition d'entente à la municipalité de Stukely-Sud.

ADOPTÉ

RESTRUCTURATION DES POSTES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Monsieur Desmarais souligne que le commandant de la région de l'Estrie, l'inspecteur Claude Desgagné, a expliqué au comité de sécurité publique le processus devant conduire au renouvellement des ententes de services avec la Sûreté du Québec. Ainsi, l'entente actuelle avec la MRC Brome-Missisquoi prendra fin le 19 novembre 2017 et ne sera pas renouvelée. Un avis recommandé du ministre de la Sécurité publique a été reçu par la MRC le 8 novembre indiquant que le ministre Coiteux désirait mettre fin à l'entente à son échéance. Un nouveau modèle d'entente uniforme pour toutes les MRC et pour une durée minimale de 10 ans est actuellement en discussion avec les unions municipales.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Les enjeux de ce nouveau modèle sont de maintenir un service de qualité, de respecter le cadre financier de chacune des parties impliquées et, surtout, d'assurer dans chacune des MRC une qualité de service comparable et uniforme. En ce sens, la Sûreté veut répartir plus équitablement la capacité opérationnelle sur les territoires des différentes MRC.

Le capitaine Campagna viendra présenter cette restructuration aux membres du conseil le 23 novembre prochain de 18 h 30 à 19 h 30 à huis clos.

437-1116

PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR L'EMBAUCHE DE DEUX CADETS POLICIERS À L'ÉTÉ 2017

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec a embauché deux cadets policiers à l'été 2016 et que le rapport de travail effectué démontre les bienfaits pour les municipalités;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

De prévoir au budget 2017 du service de sécurité publique un montant de 10 000 \$ pour financer 50 % de l'embauche de deux cadets policiers par la Sûreté du Québec pour l'été 2017.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

438-1116

COMPTES À PAYER

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE
ET RÉSOLU:**

D'autoriser les dépenses excédant le pouvoir du comité administratif et d'autoriser le paiement de l'ensemble des dépenses en date du 1^{er} novembre 2016, à savoir:

DÉPENSES À AUTORISER PAR LE CONSEIL	
Antidote Arboriculture (inventaire et caractérisation des frênes de la MRC B-M)	9 887,85 \$
C06005 PRR 0014 (programme Réno Région)	10 752,00 \$
C06005 PRR 0020 (programme Réno Région)	8 152,76 \$
Huard Excavation (c.e. Frank Ditch)	11 833,23 \$
P-1113523 (programme PAD)	16 000,00 \$
Sous-total	56 625,84 \$

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

439-1116

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

D'ajourner la séance du conseil afin que les maires puissent délibérer sur l'étude détaillée du budget 2017.

ADOPTÉ

440-1116

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE PUBLIQUE

**IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN
ET RÉSOLU :**

De procéder à la réouverture de la séance ordinaire du conseil.

ADOPTÉ

Messieurs Albert Santerre et Richard Burcombe quittent la séance du conseil.

ÉTUDE DÉTAILLÉE DU BUDGET 2017

Monsieur Desmarais présente l'estimation des revenus et dépenses au 31 décembre 2016 et les prévisions budgétaires 2017. Le conseil discute du budget et des recommandations des différents comités de travail. Aucune demande de modification n'est faite. Les maires sont invités à communiquer avec monsieur Desmarais pour toute question et commentaire. Le tout sera représenté pour adoption, conformément à la loi, le 23 novembre prochain.



No de résolution
ou annotation

441-1116

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Le conseil autorise le directeur général à acheminer aux municipalités le montant préliminaire des quotes-parts 2017 pour la préparation des budgets.

CAHIER SPÉCIAL DE LA VOIX DE L'EST : LA VOIX DE BROME-MISSISQUOI

Monsieur Desmarais informe les maires qu'un cahier spécial de la Voix de L'Est « *La Voix de Brome-Missisquoi* » comptant 48 pages paraîtra le 22 novembre prochain. En plus d'être distribué gratuitement à tous les abonnés de La Voix de l'Est dans La Haute-Yamaska, Acton et Rouville, il sera distribué à toutes les adresses dans Brome-Missisquoi.

SOUPER DE NOËL DES MAIRES : CHOIX DE LA DATE

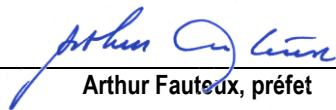
Les municipalités de Stanbridge East, Canton de Bedford et Saint-Ignace-de-Stanbridge tiendront le banquet de maires 2017 et invitent les maires accompagnés de leurs conjoints(es) à l'Euro-Spa le samedi 14 janvier 2017.

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ



Arthur Fauteux, préfet



M^e Vanessa Couillard, avocate, greffière

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.